

# AGENTS MOBILES DES PROMESSES... ON ATTEND LES ACTES

LA CFDT DOUANE A RENCONTRÉ A SA DEMANDE LA DIRECTION GÉNÉRALE (LA SOUS-DIRECTION RH ET LE BUREAU RH3) LORS D'UNE BILATÉRALE LE LUNDI 26 MAI 2025 POUR ÉCHANGER SUR DES PROBLÉMATIQUES INHÉRENTES DES AGENTS MOBILES DE LA RÉSIDENCE PARIS-SPÉCIAL

**LA CFDT DOUANE ATTEND À PRÉSENT DES ACTES CONCRETS**

## RESSOURCES HUMAINES

### Délai de prévenance de changement de mission

#### Problématiques

- Éviter les changements de mission en plein été ou le 31/12 (difficultés pour se loger),
- Proscrire les délais d'information pour le changement de mission trop courts (15 jours) pour généraliser un délai d'un mois « à minima » (respect de la clause de fin de bail notamment),
- Préférer un appel direct à l'agent, comme cela se faisait avant pour un changement de mission. Les messages groupés déshumanisent.

#### Réponse de la Direction

Le Sous-Directeur RH et la cheffe du bureau RH3 soulignent que pour l'année 2025, le service gestionnaire a bien prévenu les agents PS (Paris-Spé) pour les renforts à partir de fin avril/mai 2025, notamment pour la tenue des PPF. Une attention particulière sera portée aux modalités d'affectations pour les renforts saisonniers.

### Délai de route

#### Question

- Demande d'établissement d'une note qui complètera la doctrine d'emploi des agents PS. Cette note à l'attention des directeurs interrégionaux et des chefs de service précisera les délais de route à accorder lors des changements de mission (1 jour pour un changement de mission < 500 km et 2 jours pour un changement de mission > 500 km).

#### Réponse de la Direction

La cheffe du bureau RH3 valide cette demande notamment pour les agents SU (mention qui n'était pas précisée dans les OM des agents mobiles SU). Les mentions des délais de route seront précisées dans l'ordre de mission pour tous les agents mobiles, pour prise en compte par les directions de départ, juste avant la nouvelle mission.

### Promotion

#### Problématiques

- Difficulté signalée par des agents PS pour obtenir une promotion (catégories C et B concernées).
- Peu d'agents de catégorie B promus en catégorie A par liste d'aptitude malgré d'excellents CREP et rapports de fin de mission,
- Interrogation sur qui représente les agents PS à la DI IDF. Priorité aux agents de la DI IDF et non aux agents PS.

#### Réponse de la Direction

Le sous-directeur RH et la cheffe du bureau RH3 précisent que depuis 2025 les agents de la résidence PS sont intégrés au CDR de la direction générale. Les tableaux de promotion statistiques démontrent que les agents Paris-Spé sont en réalité mieux pourvus en promotions que les autres.

BILATÉRALE,  
AGENTS MOBILES  
26 MAI 2025



## Mutation dans l'intérêt de service

### Questions

- Inquiétude des agents PS craignant d'être évincés en cas de rapports de mission défavorables.

### Réponse de la Direction

La cheffe du bureau RH3 précise que les agents ayant fait l'objet d'une mutation dans l'intérêt de service étaient en incapacité de reprendre leur poste pour des motifs divers

- Contrainte personnelle,
- Refus de changement de mission,
- Refus de prise de poste dans le nouveau service,
- Inaptitude au poste,
- Plusieurs mauvais rapports de mission + CREP.

### Réponse de la Direction

La cheffe du bureau RH3 précise que les agents concernés ont fait l'objet d'une convocation à la direction générale et que plusieurs solutions alternatives leur ont été proposées selon leur situation individuelle.

## Télétravail

### Question

- Des difficultés pour du télétravail encadré par des CA pour SIRHIUS pour les agents mobiles AG/CO.

### Réponse de la Direction

Une vérification sera faite avec la MOM RH (service Mission Outil Méthode) concernant l'outil SIRHIUS. Une réponse nous sera apportée.

## Congé annuel

### Problématiques

- Difficultés rencontrées dans certains services pour poser des CA en saison estivale malgré la note autorisant le dépôt maximum de 15 jours de CA.
- Difficultés rencontrées par certains agents dans certains services pour la récupération des heures d'avance pour les AG/CO PS.

### Réponse de la Direction

Rappel de la doctrine aux unités afin de respecter la note de cadrage pour l'octroi des 15 jours en saison estivale. Un rappel sera fait aux DI concernant les heures d'avance à récupérer pour les agents PS.

## Forfait à mobilité durable

- Les agents peuvent se rendre de leur résidence de mission à leur lieu de mission en utilisant un moyen de mobilité durable (vélo, trottinette, marche à pied), mais ils sont exclus du forfait « mobilité durable ». Il est donc sollicité l'ouverture de l'accès à ce forfait ou la prise en charge de l'abonnement dans le cadre des frais de mission.

### Réponse de la Direction

Le sous-directeur RH va faire expertiser cette question.

## FORMATION TIR

- Pas de suivi des carnets de tir pour les changements de mission. Les agents PS sont souvent écartés de la programmation des séances. Les officiers et moniteurs de tir doivent être sensibilisés sur le sujet et prendre systématiquement en compte les affectations d'agents mobiles au sein de leur circonscription et faire une application stricte de la nouvelle instruction-cadre sur l'armement des agents de la surveillance du 2 avril 2025.

### Réponse de la Direction

Le sous-directeur RH précise que l'outil SI FORMATION rencontre des difficultés pour le suivi des séances, notamment pour les agents PS. Il est prévu une régularisation.

- De par leur expérience, de nombreux agents PS SU effectuent des missions d'encadrement dans les unités. Ces agents souhaitent donc bénéficier de la formation encadrement à l'ENDLR mais sont considérés comme non prioritaires.

### Réponse de la Direction

Le sous-directeur RH précise qu'une attention particulière sera apportée aux candidatures et de ne pas hésiter à faire remonter les difficultés au bureau RH3.

# GESTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

## IK standard/IK SNCF – Mission dans la mission

● Interprétation erronée des IK standards et des IK 2ème classe SNCF pour les déplacements de mission dans la mission. La DI IDF limite l'octroi des IK standards aux seuls déplacements entre deux missions. Or parfois, l'agent Paris-Spé est amené à se déplacer en mission au cours de sa mission (mission dans la mission), avec nécessité de prendre son véhicule personnel, car il n'y a pas de transport en commun desservant le lieu de mission. Il est demandé que, dans ces cas, l'agent Paris-Spé soit remboursé sur la base des IK standards.

### Réponse de la Direction

Le sous-directeur prend note de cette difficulté pour les missions dans la mission, notamment les agents effectuant des déplacements. Accord est donné pour la prise en compte des IK standards pour les agents concernés afin de ne pas les pénaliser. La IDF sera avisée par le bureau RH1.

# MATÉRIELS - ÉQUIPEMENTS

### Problématiques

- Chasuble d'intervention pour les agents SU
- Lampe individuelle pour les agents SU
- Difficulté de renouvellement des équipements d'armement (étui d'arme, GPB, housses, etc.) en urgence avec certains chefs de service pour l'application GECO. En effet, les encadrants de proximité disposent d'un droit référent armement dans GECO pour commander directement certains effets.
- Un accès direct doit être envisagé pour les PS afin d'obtenir rapidement le matériel/équipement nécessaire pour la réalisation des missions.

### Réponse de la Direction

Prise en compte par le sous-directeur RH.

**La CFDT Douane a rappelé que la DG s'était engagée lors du GT habillement de 2024 à prendre en compte ces demandes d'équipements au profit des agents PS de la branche SU. La DI-IDF refuse de doter les agents ainsi que certaines directions.**

**La CFDT Douane portera une attention particulière quant à la réalisation effective de ces dotations de matériels.**

- PC portable pour les AG/CO / encadrement SU / Cadre supérieur PS

### Réponse de la Direction

Prise en compte par le sous-directeur RH. Au regard des éléments évoqués par la CFDT Douane, notamment les problématiques liées aux disques durs, aux sauvegardes des données et surtout aux risques informatiques, le sous-directeur RH ne s'oppose pas à la dotation en PC portables pour certains agents mobiles. Point sera fait avec la DG et la DI IDF.

- Vestiaires CO

**La CFDT Douane a rappelé la difficulté de certains agents pour la dotation du vestiaire.**

### Réponse de la Direction

Prise en compte par le sous-directeur RH. Un point sera fait avec le service concerné rapidement pour ne pas nuire à la capacité opérationnelle des services CO.



**PRÉSENTE HIER,  
ACTIVE AUJOURD'HUI,  
ENGAGÉE DEMAIN**

## AUTRES PROBLÉMATIQUES DIVERSES

### Problématiques

- Des problèmes rencontrés lors des changements de mission, avec un Code HIE non mis à jour rapidement.
- Lorsque l'agent reste dans la résidence de son lieu de mission durant son congé maladie, il n'est pas indemnisé (ex. grippe/gastro avec CM de 3/4 jours). Pour autant, il continue de payer son loyer. Demande d'une application pragmatique de l'indemnisation, par exemple à l'appui d'un arrêt de travail qui mentionnerait comme lieu de visite la résidence du lieu de mission ou d'une attestation sur l'honneur que l'agent complèterait et fournirait dans Chorus.
- États de frais validés pour une mise en paiement autour du 10 du mois. Revenir sur la règle du mois échu pour la fiche mensuelle. En effet, des agents qui partent en congés à cheval sur deux mois sont pénalisés pour la validation des E.F. et la mise en paiement.

### Réponse de la Direction

Pour le HIE, la sous-direction RH fera un rappel au service GTD via la DI IDF pour un suivi et mise à jour rapide.

- Demande de création d'une page intranet dédiée pour les agents mobiles

### Réponse de la Direction

La cheffe du bureau RH3 valide cette demande et nous précise qu'une réflexion est déjà en cours sur ce point.

- Pour les CMO, pas d'indemnité (application des règles comptables).

**La CFDT Douane a rappelé le cas d'un collègue en accident de service dans une unité de surveillance, accident survenu au parking de l'unité. Elle précise ce cas en évoquant les soins dans le secteur et l'indemnisation des frais afférents aux logements et demande la prise en charge du logement pour des situations particulières.**

- Nous avons été informés de la création d'une nouvelle résidence Paris-Spécial pour la DI Antilles-Guyane

### Réponse de la Direction

La gestion RH sera faite directement depuis cette DI avec un recrutement interne depuis la DI.

**DES PROMESSES ONT ÉTÉ ASSURÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE LORS DE CETTE BILATÉRALE, MAIS LA CFDT DOUANE RESTERA VIGILANTE ET ATTEND DES ACTES CONCRETS. NOUS CONTINUERONS À SUIVRE L'ÉVOLUTION DE CES DOSSIERS ET À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'ENSEMBLE DES AGENTS PARIS-SPÉ.**

Prochaine bilatérale : Second semestre 2025.